

Affaire suivie par : Julia MARTRET
Tél. : 03 26 70 81 92
Mél. : ddt-seopr-icpe@mame.gouv.fr

Réf. :2022-02

Demande d'autorisation environnementale d'une modification de la remise en état des sites B et C de la carrière située sur les territoires des communes d'Isle-sur-Marne et Moncetz-l'Abbaye présentée par la société MORONI

RAPPORT FIN DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

1-Historique :

L'entreprise Charles MORONI a déposé au guichet unique de la Direction départementale des territoires de la Marne le 9 février 2021, une demande d'autorisation environnementale de modifier la remise en état des sites B et C – carrière d'Isle-sur-Marne et de Moncetz-l'Abbaye, sur les parcelles suivantes :

- Isle-sur-Marne (site B), lieu-dit : « Les Grosses Terres », parcelles : ZC n° 5 à 7 ;
- Moncetz-l'Abbaye (site C), lieu-dit : « Le Pommerot » parcelles : ZB n° 11 à 13.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale a été jugé complet suite à l'analyse des compléments transmis le 27 septembre 2021.

Après analyse du dossier par l'inspection des installations classées et les services énumérés ci-dessus, le dossier de demande a été jugé complet et régulier, celui-ci comporte l'ensemble des éléments pour en permettre l'examen.

Il s'appuie sur les contributions des services suivants recueillies pendant la phase d'examen de la demande l'Agence Régional de Santé a donné un avis favorable le 17 juin 2021. La Chambre d'agriculture, saisie le 16 avril 2021, n'a pas donné d'avis.

S'agissant d'une demande d'autorisation avec étude d'incidence, l'avis de l'autorité environnementale n'est pas requis.

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement, une annonce est parue dans les journaux d'annonces légales L'Union et La Marne Agricole, le 26 novembre 2021.

En application des dispositions du Code de l'environnement et notamment les articles L.123-19 et suivants, R.123-8 et R.123-46, une participation du public par voie électronique a été ouverte du lundi 13 décembre 2021 au mardi 11 janvier 2022 inclus, sur la demande présentée par la société Entreprise Charles MORONI, dont le siège social est situé 60 boulevard du Val-de-Vesle Prolongé 51 100 Saint-Léonard, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de modifier la remise en état des sites B et C de la carrière située sur les territoires des communes d'Isle-sur-Marne et Moncetz-l'Abbaye. La consultation concerne également les communes de Cloyes-sur-Marne, Matignicourt-Goncourt, Ecriennes, Thiéblemont-Farémont, Orconte, Larzicourt, Arrigny, Saint-Rémy-en-Bouzemont-Saint-Genest-et-Isson et Arzillières-Neuville.

2 Modalités de la consultation :

Le dossier comprenant la description du projet, la localisation, l'étude d'incidence, l'étude de dangers, les plans, la capacité et les garanties financières a été mis à disposition du public pour consultation, les observations et propositions du public pouvaient être déposées sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse suivante : <https://www.marne.gouv.fr>.

Le dossier de consultation pouvait également être, à la demande, mis à disposition du public sur support papier à l'adresse suivante : DDT 51 – Service Eau, Environnement et Préservation des Ressources – Cellule procédures environnementales – 40 boulevard Anatole France – 51 000 Châlons-en-Champagne.

Pendant toute la durée de la participation au public, le public a pu adresser ses observations ou questions à l'adresse mail suivante : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr ou sous format papier à : DDT 51 – Service Eau, Environnement et Préservation des Ressources – Cellule procédures environnementales – 40 boulevard Anatole France – CS 60 554 – 51037 Châlons-en-Champagne Cedex durant toute la durée de la consultation soit du lundi 13 décembre 2021 au mardi 11 janvier 2022.

6- Observation du public :

Pendant la durée de la consultation du public par voie électronique du 13 décembre 2021 au 11 janvier 2022, la Direction départementale des territoires de la Marne n'a recueilli aucune observation.

Châlons-en-Champagne, le

**La Directrice Départementale adjointe
des Territoires**

Claire CHAFFANJON

